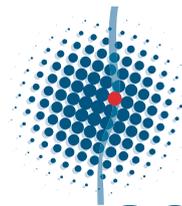


PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Mars 2025

Dossier arrêté
le 4 mars 2025



scoters
syndicat
mixte

Schéma de cohérence
territoriale de la région
de Strasbourg

Aceuse de réception en préfecture
067-259702/05-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025



Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Suite à la publication de l'ordonnance de modernisation des SCoT, le document se compose depuis avril 2021 de deux parties principales complétées des annexes, jouant chacune un rôle dans l'élaboration de la vision stratégique du territoire.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), remplace le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il constitue la pièce centrale d'un Schéma de Cohérence Territoriale, en présentant le projet de territoire.

Le Projet d'Aménagement Stratégique permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers **la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à horizon 20 ans**. Il s'assure :

- ✓ du **respect des équilibres locaux**,
- ✓ de **la mise en valeur de l'ensemble du territoire** par une **complémentarité** entre développement de l'**urbanisation**, système de **mobilités** et **espaces à préserver**.

Son ambition et sa stratégie sont traduites en orientations, consignées dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Le SCoT assure la **cohérence** des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT. Il est également un document pivot qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui, puisqu'il **intègre** les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET).

Sommaire

LE MONDE CHANGE, LE SCOTERS AUSSI !	3
Un territoire attractif	3
Un système à bout de souffle, à réinventer	4
Changer de regard pour transformer le territoire	5
Les transitions, le socle du nouveau projet politique	7
LES FONDEMENTS DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE	8
UN PROJET PARTAGÉ POUR ADAPTER LE TERRITOIRE DU SCOTERS AUX NOUVEAUX ENJEUX CLIMATIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTAUX	9
3 échelles d'organisation	9
Plusieurs armatures complémentaires.....	10
LES AXES DU PAS	12
Axe 1. Un territoire solidaire	12
Axe 2. Un territoire ressource	21
Axe 3. Un territoire rayonnant	29

LE MONDE CHANGE, LE SCOTERS AUSSI !

Un territoire attractif

Le bassin de vie de la Région de Strasbourg jouit d'une attractivité qui en fait **le moteur de l'Alsace** et un pôle économique et urbain majeur de la Région Grand Est.

Sa position géographique sur l'axe rhénan, à la croisée de quatre corridors européens a fait de cette rive de la vallée du Rhin supérieur **un espace de brassage et d'échanges** tout au long de l'histoire. Cette richesse a conduit à y faire siéger les **institutions européennes**, élevant l'agglomération de Strasbourg au rang d'Eurométropole, bénéficiant ainsi d'une reconnaissance internationale. Les niveaux d'équipements (notamment dans la santé et les technologies) combinés **au rayonnement universitaire et culturel** placent ce territoire au même plan que des capitales dépassant le million d'habitants.

Cette situation stratégique confère au SCOTERS une accessibilité et une ouverture à l'origine de sa croissance, son attractivité et son positionnement actuel : ses bassins de vie se distinguent par leur tissu économique équilibré, leur dynamique et leur diversité des emplois qui en font le 1^{er} pôle d'emploi de la Région Grand Est. Le SCOTERS regroupe plus de la moitié des habitants du Bas-Rhin et plus de 60 % de ces emplois, le Bas-Rhin demeurant le territoire le plus peuplé et le plus dynamique de la Région tant sur le plan économique que démographique. Indicateur de cette attractivité, la construction neuve au sein du SCOTERS représentait à elle seule plus de 10 % de l'ensemble de la construction dans le Grand Est durant la dernière décennie.

La Région de Strasbourg est par ailleurs **une mosaïque de paysages et de terroirs** : ses espaces naturels, l'écosystème de la plaine alluviale du Rhin, les forêts du Ried, les coteaux du Kochersberg, le sillon de la Zorn, sont autant de paysages et d'atouts que la région de Strasbourg **a réussi à préserver** tout au long de son développement. La plaine du Rhin est une des terres arables les plus fertiles d'Europe qui fait de **l'agriculture un secteur économique stratégique et essentiel**.

Un système à bout de souffle, à réinventer

Si la région de Strasbourg est forte de son attractivité, son dynamisme économique et démographique s'accompagnent également **d'une pression croissante** dans de nombreux domaines.

Mobilité et pollution

La concentration des réseaux de transports, leur maillage fin et la densité d'emploi sur la métropole et les grands sites d'activités sont sources d'une **hyper-mobilité**. Si la part modale des transports en commun et des modes doux a légèrement progressé, les bassins de vie du SCOTERS n'ont pas tous le même niveau d'équipement. La voiture individuelle prédomine avec toujours plus de kilomètres parcourus chaque année et un taux de motorisation des ménages en augmentation. La configuration des réseaux ferrés et autoroutiers en étoile centrés sur le cœur strasbourgeois, engendre des problèmes croissants **d'engorgement et de pollution** qui affectent l'ensemble des populations de la plaine d'Alsace et expose les habitants de la métropole, nœud de convergence des réseaux de transports, à des seuils de pollution élevés. Cette **situation sanitaire**, déjà jugée **préoccupante** dans le SCOTERS initial, **n'a cessé de se dégrader** depuis le début des années 2000 avec l'augmentation du trafic routier.

Construction

La dynamique d'attractivité du SCOTERS s'est traduite par **une tension du marché du logement** avec une envolée des prix résultant des crises immobilières successives. Le marché, en partie dynamisé par les mécanismes fiscaux, a produit des logements qui ne répondent pas toujours aux besoins des ménages (familles monoparentales, familles recomposées, travailleurs précaires, population vieillissante, etc.). Corollaire à la reprise marquée de la construction dans la métropole, un repli de la construction neuve dans les territoires voisins on été constaté depuis 2010. Elle s'est traduite par un tarissement de la construction de logements collectifs (propices au développement d'une offre locative) et un resserrement autour de la maison individuelle en accession, plus énergivore et consommatrice de foncier. Parallèlement à ces constats, les demandes d'attributions de logements aidés ne cessent de croître avec pour résultat **une difficulté croissante des ménages à se loger**.

Richesse du sol

L'urbanisation accroît la pression foncière sur les terres agricoles. Le sol devient un produit rare et précieux cristallisant les concurrences d'usages avec des effets irréversibles sur le capital agronomique de la plaine rhénane. Cette pression ne se limite pas au foncier et à la perte du potentiel à nourrir le territoire et ses habitants : elle **fragmente les milieux naturels**. La segmentation par les

réseaux, les rejets atmosphériques, les prélèvements en eaux, les nuisances sonores, la pollution lumineuse, la pollution des sols ou de la nappe phréatique, sont autant de phénomènes qui fragilisent et **appauvrissent graduellement la biodiversité**.

Ces constats, de nature hétérogène, ont surtout montré **les limites d'un modèle d'urbanisation basé sur des ressources abondantes et bon marché** (terrains à bâtir, carburant...) qui n'a guère évolué depuis l'après-guerre. Leur récurrence **souligne plus intensément ces limites**.

Changer de regard pour transformer le territoire

La surenchère des prix de l'énergie, à l'origine de la crise des gilets jaunes s'accroît avec les conflits en Europe. Le dérèglement climatique est à l'œuvre, multipliant les épisodes extrêmes de tempêtes, d'inondations, de canicules, avec un impact direct sur l'environnement et la santé. L'apparition de nouveaux virus et les épisodes de confinement des crises sanitaires obligent d'une part à rompre avec les anciennes logiques de développement qui cherchaient à stimuler et encadrer la croissance des territoires, et d'autre part à intégrer les inégalités socio-environnementales.

L'évolution de l'économie, de nos modes de vie et de consommation est remise en question pour se projeter à l'horizon 2040-2050. La transformation du territoire pour affronter le changement climatique **implique des choix de sobriété** en mettant l'accent sur une gestion plus résiliente des ressources et en faisant de la qualité urbaine un critère déterminant.

La société évolue : le contexte du SCOTERS révisé a changé de manière significative depuis son élaboration il y a près de 20 ans. L'habitat doit **s'adapter aux nouveaux modes de vie**, à la trajectoire des familles et des individus mais aussi, et surtout, prendre en compte un certain nombre **de caractères d'urgence** qui imposent de redéfinir l'offre en logements et déployer l'emploi dans tous les territoires, de manière plus équilibrée. En effet, la « double précarité énergétique », liée au logement et à la mobilité, constitue un risque majeur de fragilité socio-économique pour les habitants du SCOTERS et plus globalement un enjeu de cohésion pour la société. Ce risque touche de plus en plus de ménages avec l'enchaînement des crises sanitaires ou économiques et le phénomène inéluctable du réchauffement climatique.

De nouvelles pratiques émergent et offrent des opportunités pour repenser les équilibres territoriaux autrement : télétravail, vie dans la proximité, attrait pour les villes moyennes, « *désirabilité* » et « *respirabilité* » des villes denses, vélos et véhicules à faible impact environnemental, production alimentaire locale et vente directe, économie circulaire non délocalisable, multiplication des systèmes de production d'énergie sont autant de clés pour concrétiser

un projet de territoire plus sobre, proposant à tous les niveaux de l'armature des rapports différents à la distance, au temps, à la mixité fonctionnelle et à la nature ; un projet qui puisse conjuguer vie locale et mondialisation, conjuguer qualité de vie et attractivité d'une capitale européenne.

Au regard de ces enjeux multiples, le projet de territoire du SCOTERS doit **répondre aux nouveaux défis climatiques, économiques et sociétaux, qui replacent l'humain au cœur des politiques publiques**, pour garantir une gestion plus résiliente des ressources au bénéfice de la qualité de vie. Son modèle d'urbanisation s'appuie sur deux fils conducteurs :

- ✓ **l'adaptation au réchauffement climatique pour réduire les vulnérabilités** de cette partie de la plaine d'Alsace, avec des villes moins minérales, offrant une plus grande place au végétal pour rafraîchir les tissus urbains, les ventiler, améliorer la qualité de l'air, réduire les pollutions par rejet, améliorer le cycle de l'eau pour préserver les nappes phréatiques rhénanes, etc. ;
- ✓ **l'atténuation par la sobriété**, épargnant à tous les niveaux les ressources nécessaires à son fonctionnement et son développement ; que ces ressources soient énergétiques, foncières, agronomiques, hydriques, manufacturées, financières, etc.

FILS CONDUCTEURS DE LA RÉVISION

- les **attentes en matière écologique, sociale et climatique** prennent un caractère **d'urgence** et mobilisent les populations
- les **enjeux de santé publique**, exacerbés par la crise sanitaire depuis 2020, réinterrogent nos modes de vie et renforcent notre recherche de qualité de vie au quotidien
- l'**accès au foncier** se transforme en défi pour tendre vers l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à horizon 2050, passant nécessairement par un important changement de pratiques

Les transitions, le socle du nouveau projet politique

Le projet d'aménagement stratégique doit accompagner les « transformations multiples » du territoire afin qu'il demeure attractif, dynamique, offrant un cadre de vie de qualité ainsi que des réponses évolutives aux nouveaux besoins sociétaux. Dans le contexte de la plaine du Rhin, densément peuplée, la multiplicité des fonctions urbaines génère une compétition exacerbée de l'usage des sols qui nécessite des arbitrages entre densification et préservation de la pleine terre.

Les objectifs du projet d'aménagement stratégique :

- ✓ s'appropriier un outil technique de planification pour le concrétiser **en actes politiques** : enjeux de gouvernance par l'appropriation politique de l'outil SCoT remplacé comme document stratégique et par un dialogue resserré avec les territoires voisins ;
- ✓ œuvrer pour une **transformation** de l'aménagement du territoire, au regard des enjeux climatiques et du défi foncier ;
- ✓ **recentrer les préoccupations sur les ménages** et les entreprises, autour des enjeux d'**énergie** et de **santé** dans une approche globale des politiques publiques ;
- ✓ **refonder les notions d'attractivité** autour des **relations** et de la **solidarité** entre territoires, pour un développement plus **équilibré** visant à plus d'**équité** ;
- ✓ passer d'un projet de croissance à un projet **de maîtrise et d'équilibre du développement urbain**, guidé par des choix de **sobriété**, mettant l'accent sur **une gestion résiliente des ressources** ;
- ✓ reconsidérer la mobilité, l'accessibilité et le rapport au temps pour passer à une mobilité efficace et décarbonée et à la **proximité** par la recherche d'une reconquête de la centralité.

LES FONDEMENTS DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

ASSUMER

le rôle « moteur » du territoire à l'échelle régionale et locale POUR préserver les équilibres territoriaux SOIT **conforter le « poids » historique du SCOTERS dans le Bas-Rhin**

- démographique : 50 % de la population du Bas-Rhin
- économique : 60 % des emplois
- d'équilibre territorial : 50 % de la production de logements

MAÎTRISER

le développement qui s'est emballé ces dernières années
AFIN de garantir une **qualité de vie au quotidien et un logement pour tous**

SOIT un recentrage du projet sur l'humain et l'acceptation sociale

OBJECTIF :
une production de logements estimée au plus juste des besoins et en mobilisant l'ensemble des ressources bâties et non bâties de façon qualitative, optimisée et s'inscrivant dans les perspectives de développement du Bas-Rhin en lien avec les autres SCOT.

SOUTENIR LES MOBILITÉS DECARBONÉES

POUR un **fonctionnement du territoire maillé et optimisé**

au regard des enjeux climatiques et sociaux, apaiser le cadre de vie et réduire les nuisances et contraintes

SOIT un recentrage sur les centralités et une vie facilitée dans la proximité

OBJECTIF : la définition d'une armature urbaine et économique avec des objectifs partagés puis déclinés

OBJECTIF :
un fonctionnement territorial construit sur les centralités et les mobilités décarbonées

RENFORCER LES SOLIDARITÉS

territoriales, dans le respect des identités, de l'équilibre emploi, nature et santé globale
POUR absorber les besoins et répondre aux attentes, de façon concertée entre territoires voisins

SOIT un **meilleur équilibre** de la répartition de l'effort de production de logements

FAIRE DE LA SOBRIÉTÉ UN ATOUT

grâce à une approche nouvelle de la mobilisation des ressources dont le foncier
POUR un **urbanisme adapté au changement climatique, favorable à la santé** et inclusif de l'ensemble des besoins, mais aussi répondre aux attentes du code de l'urbanisme

SOIT anticiper les nouvelles pratiques et engager le changement de **modèle d'aménagement**

OBJECTIF : un fonctionnement territorial fondé sur la mobilité décarbonée

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

UN PROJET PARTAGÉ POUR ADAPTER LE TERRITOIRE DU SCOTERS AUX NOUVEAUX ENJEUX CLIMATIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTAUX

3 échelles d'organisation

Le projet de territoire du SCOTERS repose sur une organisation spatiale solidaire où chaque composante, de la métropole aux villages, a un rôle à jouer. Cette organisation recherche un développement équilibré des centralités, économiques ou urbaines, qui tient compte des spécificités de chacun. Son principe directeur se décline à plusieurs échelles :

1. L'objectif premier est de **structurer des bassins de vie fonctionnels à l'échelle locale**, en favorisant les rapports de proximité pour les usages du quotidien : proximité à l'emploi, proximité aux équipements, proximité générationnelle, proximité aux commerces et services, proximité aux espaces de nature, etc. Cette proximité doit se construire autour de l'accessibilité par les modes doux, à hauteur des piétons et cyclistes. **L'échelle du LIEN SOCIAL.**
2. Veiller ensuite **à la complémentarité entre les bassins de vie**, au sein du SCOTERS et au-delà, en articulation avec le cœur de métropole. Ce rayonnement doit se construire autour d'une accessibilité par un maillage de pistes cyclables et de transports collectifs (notamment le REMe, Réseau Express Métropolitain européen). **L'échelle du LIEN FONCTIONNEL.**
3. Enfin, affirmer la **dimension nationale et européenne du territoire**. Une construction qui doit permettre à chacun d'accéder facilement aux fonctions métropolitaines, par une accessibilité bâtie autour de réseaux de transports collectifs permettant de rallier rapidement les portes d'entrée de la métropole et les nœuds de transports internationaux tels que le port de Strasbourg, la gare centrale ou les aéroports d'Entzheim et de Bâle. **L'échelle du LIEN à l'ouverture aux AUTRES RÉGIONS ET À L'EUROPE.**

Le projet de territoire du SCOTERS ne s'est pas circonscrit à son périmètre d'application mais a été pensé à une échelle plus large dans la recherche d'une complémentarité avec les territoires de SCoT voisins dans un souci d'équité et de cohérence territoriale.

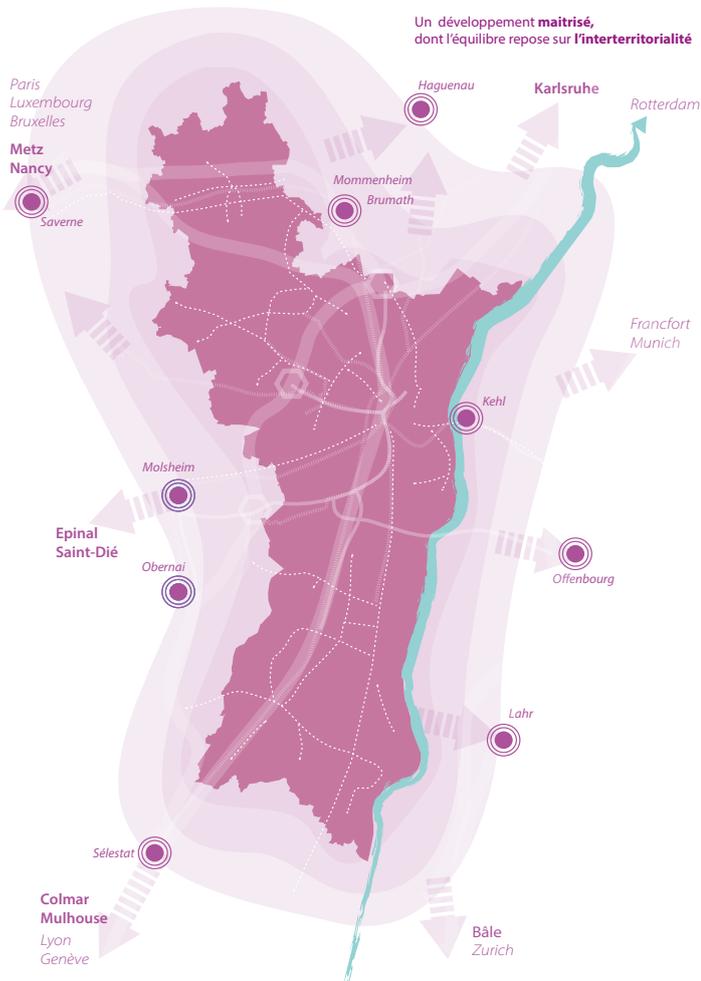
Plusieurs armatures complémentaires

Pour préserver les équilibres entre besoins humains, préservation des ressources et adaptation du territoire, le SCOTERS s'organise autour :

- ✓ **Des MOBILITÉS**, socle fondamental du projet pour limiter les nuisances, réduire les besoins de déplacements, offrir des conditions de vie quotidienne plus qualitatives dans la proximité.

Le développement spatial est conditionné par des stratégies d'accessibilité à la métropole, de mobilité locale tous modes et des transports décarbonés.

LES FONDEMENTS DU PROJET DE TERRITOIRE



Un développement maîtrisé, dont l'équilibre repose sur l'interterritorialité



Des bassins de vie complémentaires, porteurs d'un projet commun de transformation



Des secteurs à enjeux*, leviers pour la résilience du territoire



Intégrer les services écosystémiques et les risques aux projets stratégiques de transformation des bassins de vie



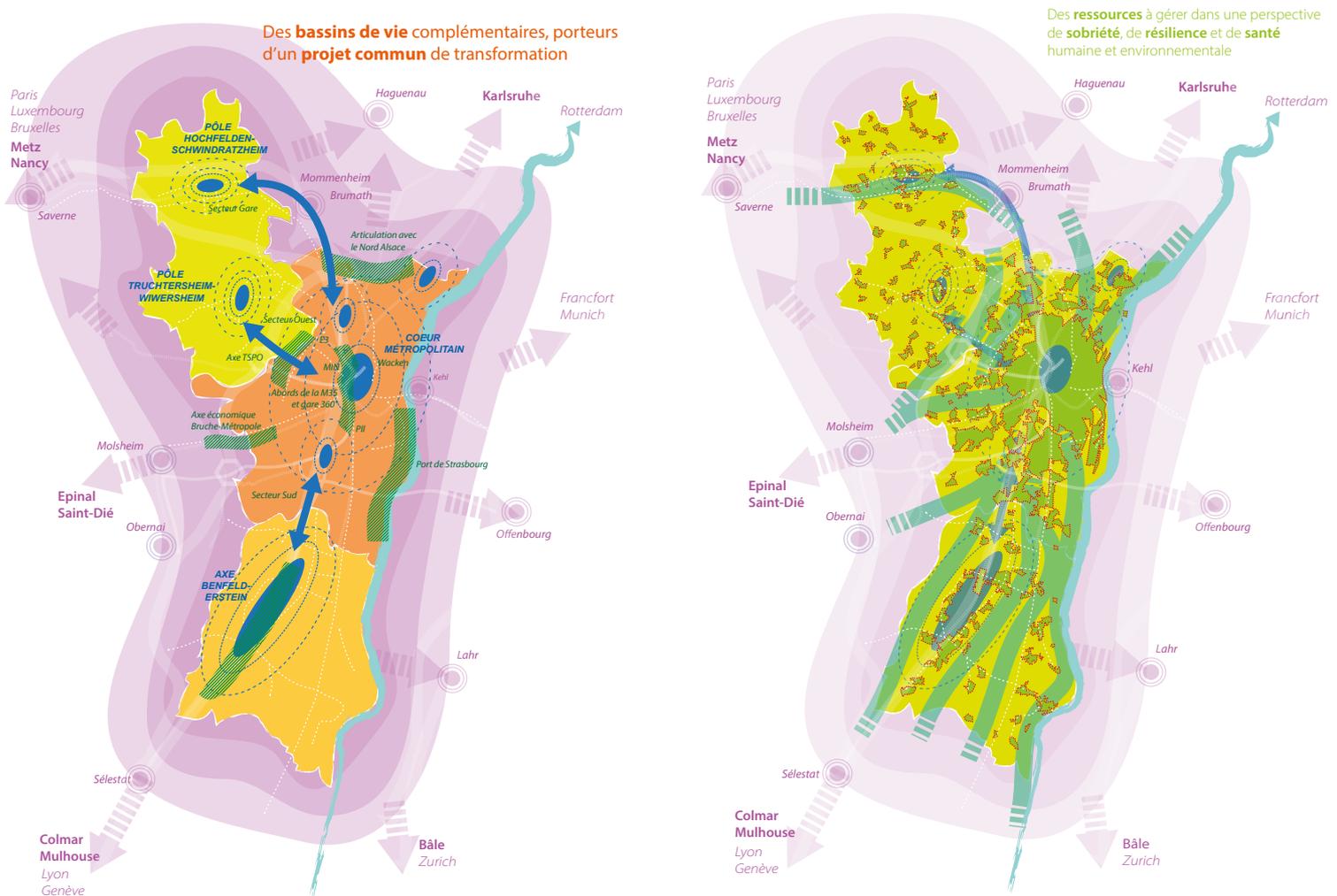
Assurer la résilience du territoire en préservant la ressource foncière



Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

- ✓ Des **SOLIDARITÉS ET DU RAYONNEMENT TERRITORIAL**
Déclinaison territoriale des objectifs de développement et des orientations qualitatives portés par le SCoT
- ✓ Des **RESSOURCES**
Le non bâti comme support de projet, pour adapter le territoire au changement climatique, atténuer les épisodes de crise et répondre aux enjeux de santé, de qualité (qualité de vie, souveraineté alimentaire, etc.) et de sobriété (foncière, énergétique, etc.)

LES FONDEMENTS DU PROJET DE TERRITOIRE



Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025



(Les axes du PAS)

Axe 1. Un territoire SOLIDAIRE

La région de Strasbourg porte une dynamique majeure au sein de la Région Grand Est. Son attractivité bénéficie à un bassin de vie bien plus large que le périmètre du SCOTERS. Le poids de sa métropole attire un nombre croissant d'emplois et donc de ménages, qui renforcent à leur tour les multiples réseaux économiques et écosystèmes d'entreprises. Si cette « captation » est un moteur de redistribution d'une attractivité qui profite à l'ensemble du Bas-Rhin (emplois, formations, nouveaux ménages, accroissement des revenus, etc.), elle est aussi un facteur de concentration :

- ✓ de tensions environnementales avec une pression accrue sur la terre agricole, sur les milieux naturels toujours plus fragmentés, sur la ressource en eau, sur la concentration des déchets ou des émissions de particules notamment ;
- ✓ des tensions sociales, car la métropole est le territoire qui concentre le plus de chômage, le plus de ménages précaires, la majeure partie du parc de logements sociaux (en nombre insuffisant) ;
- ✓ de tensions territoriales, car l'accès aux commerces, aux services, aux équipements est inégalement répartis et le coût du foncier et les logiques de mobilité ont conduit à l'urbanisation « résidentielle » de franges périurbaines.

Le premier axe du projet d'aménagement stratégique traite de la mise en cohérence de l'action publique, des enjeux de mobilité, de croissance mesurée, de réponses aux besoins des ménages et des habitants afin de faire du SCOTERS le garant d'une solidarité territoriale, et un levier permettant au territoire de s'engager dans une transformation pour répondre aux enjeux du changement climatique.

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

1 Renforcer la MOBILITÉ DECARBONÉE comme pilier de l'aménagement du territoire

Le projet de mobilité est intrinsèquement lié à l'amélioration globale de la qualité de vie dans le SCOTERS, pour accompagner l'évolution des modes de vie et leurs nouveaux besoins, favoriser l'implantation des entreprises et l'accessibilité à l'emploi, s'adapter aux évolutions démographiques, ... et plus largement, contribuer à une amélioration de la santé et du cadre de vie de chacun.

Le SCOTERS doit proposer un modèle alternatif de développement pour se transformer, à terme, en un territoire où les mobilités décarbonées seront privilégiées. Ce projet de mobilité doit être inclusif, avec une attention toute particulière aux populations les plus vulnérables, la perte de mobilité étant un des premiers facteurs d'exclusion sociale. Son projet de territoire doit contribuer à resserrer les distances afin de réduire les besoins de déplacements, en particulier en voiture, permis par le développement de nouveaux projets de mobilité ; mais également à rapprocher les fonctions urbaines pour mutualiser ses déplacements plutôt que les multiplier.

1.1. Investir la proximité pour favoriser le vivre ensemble

La réduction des distances et des temps de déplacement par une meilleure répartition des fonctions urbaines constitue la pierre angulaire du projet de territoire et se décline dans chacune des armatures du SCoT (urbaine, environnementale et économique).

Ce **principe de répartition du développement et d'équilibre** s'exprime en premier lieu à travers l'armature urbaine. Cette « grille de lecture » des responsabilités au sein du projet collectif de SCoT accompagne la croissance de chaque commune et de chaque bassin de vie pour mettre en cohérence les politiques publiques **afin que chaque habitant du SCOTERS trouve à proximité de son lieu de vie une gamme de services et d'équipements essentiels, ou un réseau de mobilité performant pour y accéder.**

Afin de développer la proximité, le SCOTERS a pour objectifs de :

- ✓ privilégier les **centralités** dans toutes les composantes de mixité **et à tous les niveaux de l'armature urbaine** ;
- ✓ **intensifier les fonctions urbaines existantes et renforcer les polarités** :
 - développer prioritairement les polarités pourvues en services et/ou accessibles en transports en communs afin de les conforter ;
 - affirmer le maillage des transports en commun, au sein du territoire et en lien avec les stratégies de mobilité développées dans les SCoT voisins (échelle interSCoT) ;
 - maintenir les équipements et services de proximité, et les déployer dans un cadre commun établi dans un souci d'équité et de solidarité entre bassins de vie à la hauteur des capacités de développement des territoires.

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

- ✓ **rapprocher les emplois des lieux de vie et réciproquement, dans la proximité ou a minima les connecter via une offre en mobilité douce et/ ou de transport en commun** (mixité fonctionnelle, localisation préférentielle des ZAE, des lotissements, du commerce et des services) ;
- ✓ **lier développement urbain et intermodalité :**
 - renforcer les **secteurs gare** ;
 - **développer une accessibilité tous modes et pour tous**, dans toutes les composantes de l'armature urbaine et économique du SCOTERS ;
 - **adapter la ville et ses espaces publics pour les piétons et les cycles** dans un triple souci de santé publique, d'adaptation au changement climatique en milieu urbanisé et d'attractivité des territoires, et coordonner les **politiques de circulation et de stationnement** afin de modérer le trafic routier.

1.2. Orienter et maîtriser le développement urbain autour des mobilités durables

Pour permettre à chacun de se déplacer facilement, sans renoncer à ses différentes activités, il s'agit de :

- ✓ développer **les circulations douces** pour tous les usagers et à toutes les échelles afin de faciliter l'accès aux équipements et services dans la proximité (voir ci-dessus) :
 - prioriser le déploiement des réseaux de modes actifs vers les nœuds de mobilité (gares, pôles d'échanges multimodaux, arrêts, aires de covoiturage ou d'autopartage, etc.) ;
 - améliorer l'offre en transport collectif tant en termes de desserte que de cadencement et affirmer le maillage en frange, en travaillant avec les SCoT voisins ;
 - poursuivre et renforcer le développement des réseaux cyclables entre les EPCI du SCOTERS mais aussi avec leurs territoires voisins.
- ✓ **ouvrir la réflexion autour de la « marchabilité »** des villes et des villages dans une logique de proximité (voir ci-dessus) ;
- ✓ identifier de nouveaux points d'échanges **multimodaux** (PEM) et les hiérarchiser dans une **logique de rabattement** (gares structurantes et autres gares) ;
- ✓ accompagner et soutenir la transition vers une **logistique urbaine décarbonée, via l'usage des canaux et des vélos-cargos**.

1.3. Assurer les liens par un maillage efficace des mobilités

Pour soutenir l'attractivité du territoire tout en décongestionnant les circulations, il s'agit de :

- ✓ **promouvoir le réseau express métropolitain** en poursuivant le développement des transports en commun routiers (bus) et ferrés :
 - à grande échelle : le renforcement de l'offre doit s'opérer à l'échelle du Bas-Rhin et de l'Alsace, en lien étroit avec les stratégies de mobilité des SCoT voisins ;
 - au sein du SCOTERS : l'amélioration de l'offre doit s'appuyer sur le développement du maillage de la région strasbourgeoise, l'articulation de la chaîne de mobilité (tous modes) et la lisibilité du service.
- ✓ **repenser l'accessibilité** à l'agglomération strasbourgeoise par le développement de capacités de transports alternatifs (transports collectifs, transports partagés, mobilités actives, etc.) sans améliorer ni augmenter la capacité automobile de la desserte radiale : transformer le réseau hyperstructurant routier, repositionner les parcs relais en amont des secteurs congestionnés, renforcer les transports urbains, promouvoir l'autopartage et continuer de déployer les réseaux de mobilité active » ;
- ✓ **améliorer l'accessibilité de secteurs moins pourvus en offre de transport alternative à l'usage individuel de la voiture** ;
- ✓ **développer des liaisons est-ouest** pour rompre avec les logiques en étoile, centralisées sur Strasbourg, y compris vers l'Allemagne (pont sur le Rhin, interconnexion des réseaux ferrés et cyclables) ;
- ✓ **construire une aire métropolitaine et transfrontalière à l'échelle du vélo, pour un usage quotidien**, en écho aux enjeux de proximité et de mobilité.

2 S'inscrire dans une CROISSANCE MESURÉE et un DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ de l'habitat

Afin d'assumer son rôle métropolitain, le SCOTERS se fixe pour objectif à terme (2050), d'accueillir près de 660 000 habitants. Cet objectif se traduit par une production de logements, modulée par périodes de 10 ans (voir p18), en réponse aux besoins de la population actuelle et future.

2.1. Conforter les centralités et préserver des secteurs stratégiques

Le développement urbain s'opère en priorité dans les centralités. Il privilégie la vie dans la proximité par des opérations favorisant la diversification de l'offre de logements, l'accueil d'équipements et de services dans une approche de mixité, de vitalisation et d'animation d'une vie urbaine et sociale plutôt que par une spécialisation fonctionnelle.

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

LA DÉFINITION DES CENTRALITÉS DANS LE SCOTERS

La centralité correspond aux secteurs d'une commune (centre-ville, centre-bourg, cœur de quartier) caractérisés de façon cumulative par une certaine densité bâtie (plus forte densité de la commune, la présence d'équipements publics et de santé, l'existence d'espaces de sociabilisation (lieu de culte, place, espace public, ...) et une mixité de fonctions (habitat, commerces, équipements). Le périmètre de centralité s'apprécie dans une logique de déplacement piéton.

La maîtrise du développement urbain et les équilibres entre la métropole et les bassins de vie se déclinent à travers le renforcement d'un réseau de polarités, de villes et de villages. Ce réseau est fondé sur une armature des mobilités (voir point précédent).

L'armature urbaine du SCOTERS est complétée par des secteurs stratégiques au regard de :

- leur niveau d'accessibilité par les mobilités décarbonées ;
- des enjeux fonciers (rareté, conflits d'usages, etc.) ;
- d'enjeux transversaux économie-environnement, notamment en franges territoriales.

Une attention particulière sera portée à l'urbanisation dans ces secteurs.

Le DOO précise la répartition des communes au sein de l'armature urbaine et établit les critères définissant les secteurs stratégiques.

2.2. Se donner les moyens de poursuivre un développement urbain privilégiant la sobriété foncière

Le foncier agricole, naturel et forestier **n'est plus une ressource** pour bâtir la ville de demain, **mais un capital** essentiel à préserver pour pérenniser les ressources agricoles, ainsi que la régulation qu'offrent les sols sur l'approvisionnement des nappes phréatiques, le stockage de carbone ou encore le rafraîchissement et la lutte contre les îlots de chaleur.

TOUT PROJET structurant visera à appliquer une **démarche de type « Éviter-réduire-compenser »**, visant dans un premier temps à assurer un moindre impact selon une approche globale (enjeu de localisation et de dimensionnement), puis à adapter le projet (enjeux qualitatifs), et enfin à définir des modalités de compensation relevant des aspects impondérables et inévitables.

Pour cela le SCOTERS entend ainsi, dans cet ordre de priorité :

- ✓ développer une **cohérence globale d'aménagement plus sobre, en foncier, en carbone, en énergie, privilégiant la proximité, la mixité des fonctions et une recherche et exigence de qualité des projets et du cadre de vie** ;
- ✓ travailler prioritairement **au sein de l'enveloppe urbaine** des villes et des villages et privilégier l'optimisation de l'existant, notamment des espaces déjà artificialisés ;
- ✓ veiller à limiter les extensions, en particulier lorsqu'elles pourraient déséquilibrer les centralités au profit de secteurs périphériques.

Pour mettre en œuvre ces stratégies, seront privilégiés :

- ✓ **la mixité des fonctions et la multiplicité des usages** : les politiques de zonage et de spécialisation doivent se limiter aux activités incompatibles avec les autres fonctions urbaines ;
- ✓ **un urbanisme plus compact**, limitant l'étalement urbain et ses impacts sur les terres arables et les milieux naturels, qui se traduit par des objectifs de densité et une diversité des formes urbaines, en cohérence avec l'existant ;

Cette compacité vise tous les types d'espaces, à vocation économique et résidentielle. Elle doit faciliter par ailleurs la mise en place de réseaux collectifs ou mutualisés de transports, qu'il s'agisse de biens ou de personnes et d'énergies ;

- ✓ de nouvelles formes d'aménagement, permettant **l'innovation et l'expérimentation urbaine** notamment en matière de production et de performance énergétique, ou d'évolution du bâti (logements, espaces d'activités et commerces) ;
- ✓ **la préservation de la pleine terre** (voir Axe 2, point 5) ;
- ✓ une **politique foncière ambitieuse** pour mobiliser les gisements de sobriété foncière au sein du tissu urbain.

LES PARADOXES D'UN FONCIER EN TENSION

Les enjeux de sobriété sur le SCOTERS sont complexes, car ils se confrontent d'une part à l'augmentation de la charge foncière (raréfaction du foncier, mécanisme de spéculation, etc) et d'autre part au fait qu'il y ait des gisements limités dans la région de Strasbourg (faible vacance, peu de friches en milieu urbain, ...) et un besoin de « respiration ».

Les objectifs territorialisés de ces stratégies sont détaillés dans le DOO.

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

2.3. Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux besoins des ménages

Afin de préserver les équilibres territoriaux et d'assumer son rôle, le SCOTERS se fixe pour objectif, à terme (2050), de produire de l'ordre de 97 100 logements, modulés par tranche de 10 ans de la façon suivante :

- 35 200 logements pour la 1^{ère} décennie (2021-2030)
- 32 700 logements pour la 2^e décennie (2031-2040)
- 29 200 logements pour la dernière décennie (2041-2050).

Le SCOTERS privilégie le renouvellement urbain et la mobilisation du parc existant (vacance, friche, réhabilitation-restructuration, mutation). Cet objectif doit permettre de :

- ✓ développer un parc immobilier **varié et abordable**, pour **fluidifier les parcours résidentiels** des ménages et mieux s'adapter à la diversité des publics et à leurs besoins ;
- ✓ **favoriser la mixité sociale**, notamment la mixité générationnelle et socio-économique.

Face aux besoins des ménages, notamment les plus précaires, et pour répondre à la pression sur le parc social, dont l'offre se concentre sur la métropole, l'objectif est de :

- ✓ diversifier le parc de logements par la réalisation de logements aidés **sur l'ensemble du territoire du SCOTERS** et en particulier là où l'offre est carencée ou absente ;
- ✓ répartir **les logements sociaux** de manière équilibrée et proportionnée selon les spécificités et les besoins de chaque bassin de vie et en tenant compte de l'accessibilité de la commune accueillante ainsi que l'offre en termes d'emplois, d'équipements et de services (armature urbaine).

Les objectifs chiffrés sur le logement et leur répartition sont inscrits dans le DOO.

2.4. Promouvoir un parc de logements et des projets urbains de qualité, répondant à l'évolution de nos modes de vie

Pour répondre aux évolutions sociétales l'objectif en matière d'habitat est d'accompagner le changement, le SCOTERS entend **faire de la qualité urbaine un critère déterminant** en rapport avec la taille de l'opération.

Parmi les critères sont visés :

- la qualité fonctionnelle (accessibilité, insertion urbaine, etc.) ;
- la qualité des espaces extérieurs, publics ou collectifs accessibles et utilisables, devenant une obligation pour tous les porteurs de projets ;
- la qualité d'usage, notamment par une approche bioclimatique (orientation des constructions, recherche de ventilation, apport de lumière, protections naturelles, matériaux, intimité, etc.) et d'isolation (thermique, acoustique, etc.) ;
- la prise en compte des besoins d'espace (évolutivité et mobilité, etc.).

Merci de votre attention
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Les projets urbains et mixtes doivent intégrer des **principes qualitatifs** tels que les aspects :

- ✓ fonctionnels, dans des logiques de diminution des besoins de mobilités des habitants (desserte en transport en commun, intégration des modes doux, gestion des flux routiers, etc.) et de **mutualisation d'espaces** (extérieurs, intérieurs, stationnement) notamment en recourant à un « droit à expérimenter » ;
- ✓ urbains, en préservant le cadre de vie, par une intégration urbaine et paysagère, le choix des matériaux et les principes d'écologie urbaine (voir Axe 1, point 3) ;
- ✓ énergétiques : améliorer la **performance énergétique** et le confort des logements par le **renouvellement du parc**, en ciblant en priorité les plus anciens et les plus dégradés dans un souci de **lutte contre la précarité énergétique, de santé publique et de confort thermique** d'été/d'hiver.

La traduction de ces objectifs, au-delà des orientations du DOO, pourra prendre des formes diverses dans la mise en œuvre du SCoT (chartes, cahiers des charges, etc).

ARBITRER ENTRE DENSIFICATION ET RESPIRATION

Un espace non bâti ou sous-densifié ne signifie pas un espace « vide, à remplir » : les choix d'aménagement doivent **prendre en compte le contexte urbain** (densité, paysage, formes bâties) **au même niveau que les enjeux environnementaux** (enjeu plus global de confort d'été pour lequel l'étendue de la surface végétale, de maintien de la pleine terre pour la préservation de la fonctionnalité des sols, et l'aménagement des espaces publics jouent un rôle déterminant).

3 Un projet de territoire favorable à la SANTÉ, à la QUALITÉ DE VIE et au bien-être de la population

La qualité de l'environnement urbain joue un rôle prépondérant sur la santé de la population. Le territoire du SCOTERS doit transformer son modèle d'organisation spatiale pour réduire les circulations routières et les activités polluantes, réinterroger le choix des matériaux, la place du végétal et l'activité agricole.

3.1. Développer un urbanisme multipliant les facteurs favorables à la santé

La crise climatique confère un rôle capital au végétal présent dans les tissus urbains. Outre ses fonctions écosystémiques (qualité de l'air, piège à carbone, ventilation naturelle et rafraîchissement), le végétal joue un rôle essentiel pour apaiser le cadre de vie dans la perception du bâti, des densités et du rapport à l'espace public.

Asnières-sur-Seine
 067-256702705-20250304-434-DE
 Date de télétransmission : 13/03/2025
 Date de réception préfecture : 13/03/2025

Le SCOTERS cherche ainsi à renforcer la présence du végétal et de l'eau dans les villes, les villages et les quartiers. À cette fin les projets de territoire et/ou d'aménagement doivent intégrer des principes tels que :

- ✓ **l'écologie urbaine**, de la nature en ville aux conceptions bioclimatiques, et rechercher un équilibre entre végétalisation et densification pour atteindre le zéro artificialisation nette ;
- ✓ **les mobilités actives** pour en faciliter la pratique dans une logique de mobilité du quotidien : continuité et sécurisation des cheminements et pistes cyclables, itinéraires en lien avec les équipements, commerces, services et bassins d'emplois, adaptation du stationnement ;
- ✓ **la santé humaine** : équipements de santé en centralité (localisation préférentielle), mobilités actives ;
- ✓ **l'agriculture urbaine/de proximité** : enjeux alimentaires et de proximité (voir Axe 2, point 6) outre sa dimension économique (voir Axe 3) ;
- ✓ **la notion de risques : améliorer** la qualité de l'air (multimodalité, urbanisme des courtes distances et favorable aux transports en commun), améliorer la qualité de l'eau, lutter contre les pollutions d'origine agricole (lisières urbaines), lumineuses (trame noire), sonores (encadrement des abords), lutter contre les risques technologiques **et anticiper** les événements météorologiques exceptionnels (inondations, coulées d'eaux boueuses, îlots de chaleur : voir Axe 1, point 3).

3.2. Réduire la vulnérabilité du territoire et l'exposition des populations aux risques naturels et technologiques

Le changement climatique accentue la récurrence et l'intensité des épisodes de crises météorologiques et les phénomènes exceptionnels. Afin d'anticiper ces crises et protéger les habitants et les biens, il s'agit de :

- ✓ **maîtriser les risques** : encadrer l'urbanisation dans les secteurs exposés aux risques d'inondations et de coulées d'eaux boueuses, éviter l'exposition aux risques sanitaires ou technologiques et atténuer les îlots de chaleur par le végétal et l'eau en milieu bâti/urbain ;
- ✓ **s'inscrire dans une gestion durable de l'eau à l'échelle des bassins versants** : assurer la fonctionnalité écologique des milieux, soutenir une agriculture durable (pratiques agro-environnementales et cultures biologiques), minimiser les impacts des infrastructures, faire des zones inondables non constructibles des solutions innovantes à valoriser (voir Axe 2) ;
- ✓ **limiter les zones de contact** entre les secteurs d'urbanisation et les sources de nuisances ou de pollution potentielles.



(Les axes du PAS)

Axe 2. Un territoire RESSOURCE

La transformation de la région de Strasbourg en **territoire résilient** passe par son adaptation aux impacts négatifs du changement climatique, en particulier les épisodes de crises et de dérèglements. Ce second axe du projet d'aménagement stratégique vise à adopter de **nouvelles logiques de développement urbain maîtrisé** prenant en compte la raréfaction des ressources en cherchant à en faire un usage plus efficient.

Les enjeux liés aux transitions environnementales (développement de la végétalisation comme élément de régulation, lutte contre l'imperméabilisation et la dégradation des sols, lutte contre la perte de biodiversité, enjeux de santé publique et de lutte contre les pollutions, ...) portent sur :

- ✓ un **juste usage** des ressources (biodiversité, sol, eau, productions agricoles, ...),
- ✓ une stratégie de **transition énergétique** (stratégie de production d'énergies renouvelables et trajectoire de réduction et de sobriété des consommations, ...).

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

4 Renforcer la NATURE comme SOCLE FONDAMENTAL

Le territoire du SCOTERS possède **un capital naturel exceptionnel** en termes de milieux naturels, de linéaires de cours d'eau variés et de paysages. Ces éléments sont autant de ressources que le SCoT doit préserver et valoriser selon une approche globale et systémique, selon le principe de la séquence Eviter/ Réduire/ Compenser (ERC) et en s'attachant au maintien des fonctionnalités écologiques de ces éléments. **L'ensemble de la politique à mener sur les espaces naturels, à l'échelle du SCOTERS, a pour objectif de :**

- ✓ **maintenir les noyaux écologiques majeurs** (notamment les forêts) et **restauration des continuités** entre espaces naturels, espaces agricoles et cours d'eau dans une logique de renforcement de leurs fonctionnalités écologiques favorables à tous y compris au maintien des espèces menacées identifiées sur le territoire ;
- ✓ **prolonger la trame verte et bleue au sein du tissu urbain** afin que les espaces végétalisés et ceux en eau concourent à l'amélioration du cadre de vie et à la santé de tous face au changement climatique (voir Axe 1 point 3) : décliner les continuités écologiques de la grande trame jusqu'à la micro-échelle, en intégrant les éléments de nature en ville ;
- ✓ **préserver la ressource en eau** dans une logique de solidarité entre les territoires (interconnexion des réseaux d'eau potable), de sobriété (usage domestique et agricole notamment), ainsi que des composantes essentielles à son maintien (zones de captage, abords des cours d'eau, zones humides, coupures d'urbanisation) ;
- ✓ **révéler et valoriser les paysages aux différentes échelles** : structurante (protéger les lignes de crêtes, entrées de ville et vues sur le lointain), urbaine (encadrer l'évolution des tissus anciens et préserver les identités locales) et naturelle (traiter les lisières urbaines comme des espaces de transitions et protéger les coupures d'urbanisation aux enjeux paysagers ou écologiques).

5 Préserver le CAPITAL SOL

Le SCOTERS se fixe pour objectif de poursuivre ses efforts, déjà significatifs, de limitation de l'étalement urbain en développant une stratégie ambitieuse de sobriété en échos aux objectifs nationaux assignés par la loi Climat et Résilience.

EFFORTS PASSÉS ET EN COURS

Fort de nombreuses années d'application du SCoT, approfondi par des PLUi, les collectivités du SCOTERS ont fait des efforts significatifs pour rationaliser l'urbanisation des sols, prélevés essentiellement sur les terres agricoles.

Le territoire du SCOTERS a accueilli ces 10 dernières années, 16 % des nouveaux logements construits sur le Grand Est (14 % pour la seule Eurométropole), là où elle n'a consommé que 4 % des surfaces dédiées à l'habitat consommées en Grand Est, avec un apport de population sans commune mesure avec le reste de la Région, au solde négatif.

Il en va de même pour l'économie avec un gain de 10 000 emplois ces 10 dernières années, contre une perte d'emplois presque sept fois supérieure à l'échelle de la Région, alors que les surfaces consommées pour les activités ne représentent sur le territoire du SCOTERS que 5 % de celles consommées en Grand Est.

Ces efforts doivent être poursuivis. Le projet de territoire du SCOTERS révisé doit continuer d'accompagner ses EPCI à la fois par des objectifs territorialisés de consommation foncière, mais également par la mise en place de stratégies foncières encadrant des besoins fonciers proportionnés selon l'armature urbaine.

Il s'agit notamment de :

- ✓ **contribuer à l'objectif national de réduction de moitié** de sa consommation foncière pour la prochaine décennie, par rapport à la décennie précédente, en s'inscrivant dans la stratégie de la Région Grand Est (SRADDET). L'objectif est de **maintenir une agriculture dynamique et durable**, mais aussi de préserver les milieux naturels **en évitant leur fragmentation** (voir Axe 2, point 4) ;
- ✓ **au-delà de 2030**, réduire l'artificialisation des sols pour tendre vers le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

- ✓ **promouvoir le renouvellement urbain** comme levier prioritaire d'une stratégie de sobriété foncière via la recombinaison des tissus urbains existants et la mobilisation du bâti et des espaces non valorisés, dans un souci de qualité urbaine (voir Axe 1) ;
- ✓ **préservir voire retrouver la pleine terre en limitant l'imperméabilisation des sols y compris en milieu urbain.**

Ceci repose sur :

- des trames végétales urbaines pour améliorer le confort climatique (ventilation, ombrage limitant les températures de surfaces, etc) ainsi que la santé publique (bien-être, santé mentale, etc.) ;
- la réinfiltration directe des eaux de pluie pour alimenter les nappes phréatiques, via des aménagements laissant filtrer les eaux pluviales et réduisant les emprises au sol, au sein des nouvelles opérations comme par le réaménagement des espaces déjà artificialisés ;
- une recherche de réversibilité des constructions et des aménagements pour permettre la renaturation potentielle d'un sol dans une perspective de compensation foncière sur le long terme (objectif ZAN à 2050) via la réaffectation des sols précédemment urbanisés plutôt que le recours au prélèvement de terres arables.

- ✓ **promouvoir une agriculture diversifiée et de qualité** (voir Axe 2, point 6)

5.1. Les objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation des sols pour s'inscrire dans la trajectoire du zan

Pour mettre en œuvre ces objectifs et atteindre à horizon 2050 le zéro artificialisation nette (ZAN), en réponse à l'article L141-3 du code de l'urbanisme, le SCOTERS évalue ses besoins foncier à **1 410 ha d'ici 2050** dont 740 d'ici 2030, tenant compte :

- ✓ De la consommation foncière durant les 10 années précédant l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience, soit 1 059 ha mesurés¹ sur cette période de référence (voir diagnostic foncier).
- ✓ De la spatialisation des objectifs régionaux de réduction du rythme de l'artificialisation, évalués par le SRADDET à 750 ha pour le SCOTERS sur la période 2021-2030 ; reconnaissant le caractère métropolitain de ce territoire, 1^{er} bassin économique et secteur le plus densément peuplé de la Région Grand Est. Ces objectifs tiennent compte des efforts passés (amélioration des densités de logements, réduction de la consommation foncière économique, déclassement des zones d'urbanisation futures, etc) et de la pression foncière induite par l'attractivité de la métropole et ses bassins de vie.

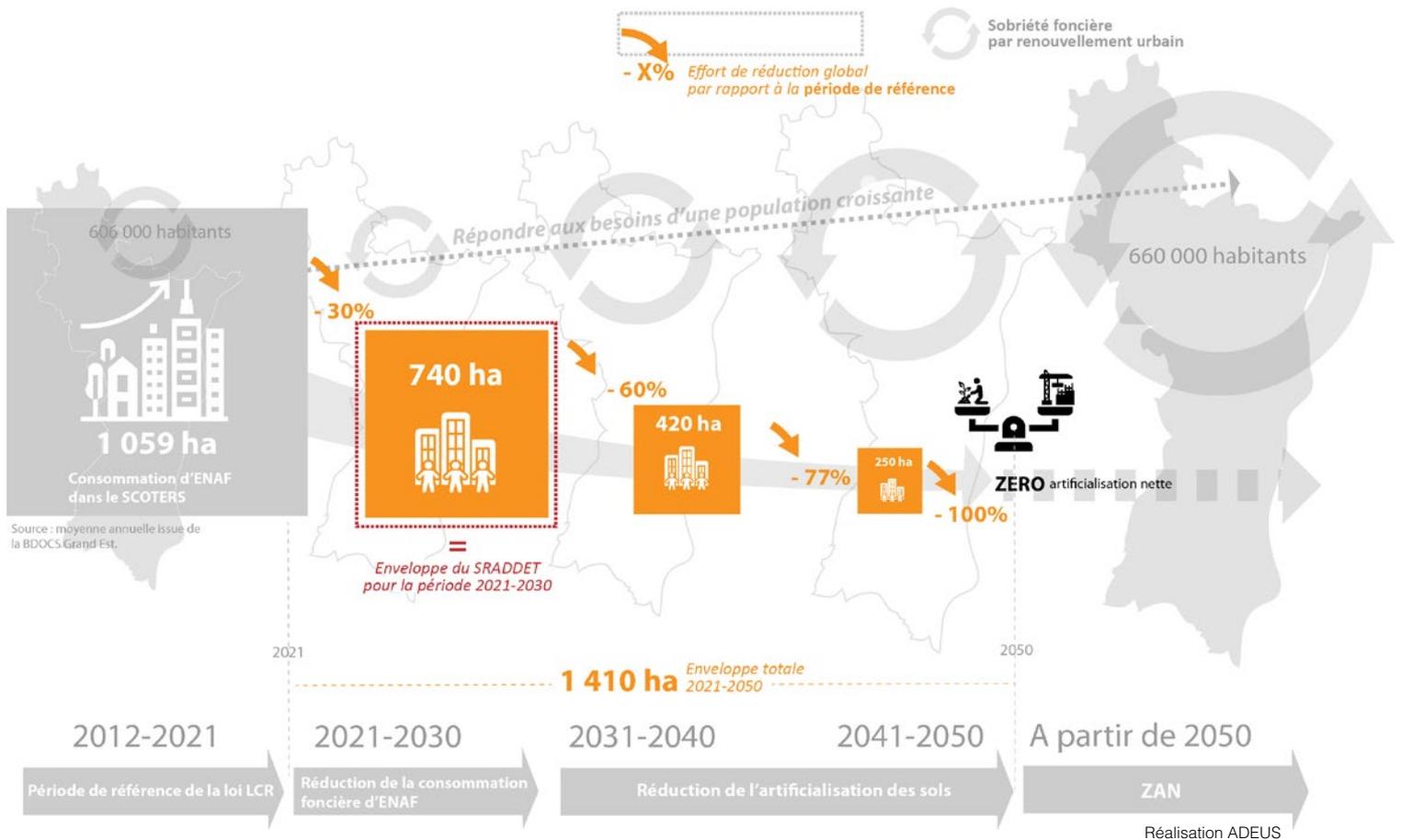
1. Évaluation basée sur la base de données d'occupation des sols de la région Grand Est (BDOCS Grand Est, 2007-2018-2021).

Cette enveloppe foncière maximale répond à deux grandes catégories de besoins :

- ✓ **Les besoins fonciers propres au développement des EPCI** en matière de logements, d'équipements, de développement d'entreprises, d'administrations et de services ainsi que les réseaux et infrastructures qui leur sont nécessaires (2/3 de l'enveloppe).
- ✓ **Les besoins fonciers propres à l'adaptation des EPCI au changement climatique²** (1/3 de l'enveloppe). Cette enveloppe couvre les besoins pour les équipements de production et de stockage d'énergies renouvelables, des réseaux et équipements de transports collectifs et de mobilités actives, des réseaux et équipements de traitement et de prélèvement de la ressource en eau ;

La mobilisation de ces enveloppes se décline de la façon suivante, par décennie :

TRAJECTOIRE DU SCOTERS VERS LE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE



Les objectifs chiffrés de la trajectoire foncière par EPCI et leurs leviers de mise en œuvre sont inscrits dans le DOO.

2. Sachant que les besoins en aménagements couverts par cette enveloppe conditionnent les économies en foncier et l'optimisation de ces usages pour l'ensemble des autres besoins (habitat, mobilité, développement économique, équipements, etc.).

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

6 Promouvoir une économie LOCALE et une STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE qui s'appuient sur les ressources du territoire

6.1. Développer une stratégie ÉNERGÉTIQUE pour engager le territoire dans une trajectoire de NEUTRALITÉ CARBONE

Afin de s'inscrire dans une trajectoire visant la neutralité carbone et la résilience face aux crises climatiques et économiques, la combinaison entre la production d'énergies renouvelables, l'efficacité de leur usage et une consommation plus sobre est un enjeu déterminant dans la transition écologique du SCOTERS.

En termes de SOBRIÉTÉ

Si cette stratégie doit s'appuyer sur les progrès technologiques en matière de réhabilitation et de production d'énergies vertes afin de remplacer les énergies fossiles, elle doit avant tout se traduire par une organisation spatiale plus sobre en énergie, soit un aménagement **rapprochant les différentes fonctions urbaines pour favoriser la mixité et les mobilités douces**. Pour ce faire il s'agit de :

- ✓ **promouvoir des formes urbaines plus innovantes**, plus compactes et plus résilientes face à la consommation d'énergie ;
- ✓ **favoriser des modèles de mobilité diversifiés** qui ne reposent pas majoritairement sur le transport routier et la voiture individuelle (voir Axe 1, point 1) ;
- ✓ **accélérer la rénovation** des logements, des équipements et des locaux d'entreprises, en priorité les plus anciens et les moins performants.

En termes de PRODUCTION

- ✓ **accélérer la production d'énergies renouvelables**
 - privilégier le mix énergétique ;
 - développer des projets sur le bâti existant et/ou sur des espaces délaissés, intégrés dans leur contexte urbain et paysager ;
 - maintenir et valoriser la production hydroélectrique sur l'Île et le Rhin.
- ✓ **privilégier le déploiement des énergies renouvelables, sur des sites existants et/ou en mobilisant des friches** ou des délaissés urbains dès lors que les conditions d'acceptation économique, sociale ou environnementale le permettent : identification des secteurs propices à la production d'énergie après définition des critères et engagement de stratégies foncières des communes ou EPCI en tenant compte du potentiel agricole des surfaces agricoles exploitées ;
- ✓ **favoriser le déploiement des réseaux de chaleur**, notamment la récupération de la chaleur fatale des activités économiques et industrielles via un projet d'organisation spatiale adapté.

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

En termes d'EFFICACITÉ

- ✓ **améliorer l'efficacité des réseaux d'énergie**, en tenant compte de leurs localisations et capacités avant d'envisager l'urbanisation d'un secteur, selon des logiques d'économie et de compacité évoquées dans le point précédent ;
- ✓ **valoriser les déchets** ménagers et les résidus des productions agricoles à des fins de production d'énergie ;
- ✓ développer en concertation avec les professionnels **un maillage de stations d'énergies** alternatives aux combustibles fossiles, **nécessaires à l'avitaillement** des flottes de véhicules d'entreprises, notamment celles des artisans et du secteur de la logistique.

6.2. Promouvoir une agriculture diversifiée et de qualité, au plus près des consommateurs

Accompagner la profession agricole face aux transitions en cours, afin de pérenniser les activités et offrir une production répondant aux attentes des consommateurs.

Pour ce faire le SCOTERS vise à :

- ✓ préserver le **foncier agricole** (voir Axe 1, point 2) ;
- ✓ encourager les conditions visant à :
 - pérenniser les exploitations et permettre leur évolution vers des formes d'agriculture moins intensive, ceci pour limiter l'usage d'intrants et réduire leurs impacts sur l'environnement et la santé ;
 - permettre la diversification des productions à la fois pour des produits de qualité, pour lutter contre l'érosion des sols et assurer la pérennité économique des exploitations existantes ;
 - favoriser des productions agricoles s'inscrivant dans une démarche globale plus durable (gestion économe en eau, diversification des paysages et enrichissement des biotopes) ;
 - soutenir les filières alimentaires locales (production et distribution, du champs à l'assiette). ;
- ✓ encadrer les points de **vente directe** pour rapprocher producteurs et consommateurs dans un rapport de proximité (Axe1., point1.1) ;
- ✓ accompagner les exploitations désireuses de produire des **énergies renouvelables** ;
- ✓ garantir l'accès et la qualité des **ressources** nécessaires au monde agricole : sol, eau ;
- ✓ **faciliter** l'accès à une agriculture de **qualité**, « raisonnée et à taille humaine » pour offrir des alternatives aux productions intensives. Cet objectif participe au renforcement des pratiques agro-environnementales (voir Axe 1, point 3).

6.3. Engager le territoire dans une stratégie d'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, capable de capitaliser sur l'INNOVATION TERRITORIALE

Le projet économique du SCOTERS s'appuie sur ses filières et ses savoir-faire « historiques » tout en favorisant les nouvelles. Il vise notamment à renforcer des complémentarités entre les entreprises pour accroître les filières, les réseaux et développer des écosystèmes économiques. L'accompagnement de cette mutation vise en particulier :

- ✓ **le développement de filières dites « de l'économie verte »**, jouant un rôle dans la transition écologique et de l'innovation à condition de ne pas surexploiter les ressources :
 - le développement des filières du BTP axées sur la rénovation énergétique et/ou la construction de bâtiments à énergie positive, ainsi que la construction bois ;
 - les entreprises de traitement des eaux et de valorisation des déchets ;
 - les filières du végétal, etc. ;
 - les filières agricoles et industrielles de production d'énergies renouvelables ;
 - l'implantation d'équipements de stockage d'énergie, tenant à la fois compte de la proximité aux sources de productions et des secteurs à alimenter (maillage fonctionnel) ;
- ✓ **le développement des filières d'économie circulaire**, préservant les ressources par réutilisation des biens dévalorisés (y compris le recyclage de matériaux dont ceux issus de la déconstruction) et **favorisant l'inclusion sociale**, comme les commerces de seconde main et de location, les entreprises de réparation, les filières du recyclage, etc. ;
- ✓ **le développement de l'économie présente** au service des habitants et des entreprises du **territoire** ;
- ✓ **le soutien à l'économie de la santé** avec une vigilance sur l'accès au soin pour tous, dans chaque bassin de vie du SCOTERS et en réponse, notamment, aux besoins des populations vieillissantes (enjeux de proximité). Ce volet de la stratégie économique est en lien direct avec les logiques d'organisation de l'urbanisation dans un rapport de proximité (voir Axe 1).



(Les axes du PAS)

Axe 3. Un territoire RAYONNANT

Ce troisième axe du projet d'aménagement stratégique du SCOTERS vise à capitaliser ses atouts afin que le rayonnement de la Région de Strasbourg et de sa métropole profite à l'Alsace et au Rhin supérieur à travers des logiques de développement multipolaire et multifonctionnel, qui misent sur les complémentarités, les réseaux de gouvernance et les solidarités entre territoires.

L'efficacité de ce troisième axe repose sur l'inter-territorialité (alliances, coopérations), le maillage de l'espace et le dialogue (entre territoires, entres décideurs, entre acteurs...).

7 Capitaliser sur les FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

Le renforcement de l'innovation et de l'économie propre aux fonctions métropolitaines doit permettre à la Région de Strasbourg d'assumer pleinement son rôle moteur, à l'échelle locale comme à l'échelle du Grand Est et du Rhin supérieur.

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

7.1. Capitaliser sur le rayonnement des équipements et sites structurants

Le SCOTERS doit consolider les **équipements structurants** présents sur la Métropole et accompagner **leur mise en réseau au profit de l'ensemble du territoire** au-delà du périmètre du SCOTERS :

- ✓ **conforter le bassin d'emplois** actuel et futur de la Région de Strasbourg au sein de l'Alsace et du Grand Est (voir Axe 3, point 8) ;
- ✓ pérenniser **l'offre commerciale** et son maillage (voir Axe3, point 8) ;
- ✓ capitaliser sur **l'excellence** des acteurs à haute valeur ajoutée (universités, entreprises de nouvelles technologies) et renforcer les écosystèmes pour favoriser leur **ancrage local** ;
- ✓ conforter **l'écosystème européen** et ses institutions (voir Axe 3, point 9) ;
- ✓ pérenniser **l'offre culturelle, de loisirs et de tourisme** (offre d'hébergement, évènements, sites touristiques et patrimoniaux, équipements culturels) à l'échelle de l'ensemble du territoire et en complémentarité avec les territoires voisins. Ceci concerne à la fois le tourisme vert (vélo, massif, etc.) et le tourisme urbain (Strasbourg, grands évènements).

7.2. Faciliter l'accessibilité pour tous aux fonctions métropolitaines

Que ce soit pour les habitants, les usagers, les actifs, les étudiants ou les visiteurs, la consolidation des équipements et des sites métropolitains implique de renforcer leur accessibilité pour tous, ce qui suppose :

- ✓ une **connexion efficace, notamment par les modes doux** ;
- ✓ la constitution d'un **maillage** territorial (voir Axe 1) ;
- ✓ la **lutte contre toutes les formes d'exclusion** en développant une urbanisation centrée davantage sur des **rapports de proximité** pour :
 - limiter les besoins en déplacements et faciliter l'usage des modes doux ;
 - déployer des équipements et services médicaux, scolaires, culturels et socio-culturels au plus près des quartiers et des lieux de centralité ;
 - lutter contre la fracture numérique en favorisant le déploiement de la fibre et des réseaux numériques sur l'ensemble du territoire.

7.3. Accompagner les projets exceptionnels à caractère structurant

Afin d'anticiper les projets d'avenir, par définition inconnus à ce jour, le SCOTERS définit **un cadre général** dans lequel s'inscriront de futurs projets exceptionnels, propres aux régions métropolitaines et à leur attractivité. Ces projets doivent se caractériser :

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

- ✓ par une **forme d'exemplarité** et une ambition s'inscrivant dans une démarche volontariste et doublée d'une prise en compte du contexte et des équilibres territoriaux dans lesquels ils s'insèrent ;
- ✓ en réponse à un niveau d'**intérêt stratégique**, d'échelle nationale, européenne ou transfrontalière ;
- ✓ par un **impact minimal** sur les milieux et une recherche d'efficacité des ressources (foncières, énergétiques, etc.) dans un souci de réduction et de sobriété.

Ces dispositions générales ne s'appliquent pas seulement au périmètre du projet mais aussi à son accessibilité et aux impacts des flux qu'ils génèrent et qui, à leur tour, doivent être compatibles avec l'équilibre écologique des milieux.

8 Structurer L'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE du territoire

Afin d'assumer son rôle moteur de 1er pôle d'emplois de la Région Grand Est, le SCOTERS se fixe pour objectif à terme (2050), de maintenir au moins 60 % des emplois du Bas-Rhin.

La stratégie d'aménagement promue par le SCOTERS vise à consolider **l'implantation des emplois et activités** en lien avec l'évolution démographique et l'accessibilité du territoire. Elle vise à :

- accueillir, maintenir et développer l'économie productive sur son territoire, sur des sites dédiés et en confortant les sites existants, afin notamment de limiter les nuisances induites par ces activités mais également en privilégiant leur accessibilité de manière à limiter les impacts de leurs flux de transit ;
- favoriser la mixité en parallèle, pour des secteurs d'activités où les fonctions économiques sont compatibles avec d'autres fonctions urbaines ou résidentielles ;
- renforcer les services aux entreprises dans les espaces économiques déjà constitués.

8.1. Innover et développer des espaces d'activités plus sobres

Le renforcement des sites économiques est **une opportunité** pour adapter le territoire au changement climatique : leur modernisation est l'occasion de **concrétiser** des modèles d'aménagement **plus sobres** et des **projets innovants**. Ces sites d'activités doivent intégrer des principes qualitatifs tels que les aspects :

- ✓ énergétiques (production, récupération, efficacité) ;
- ✓ fonciers (optimisation, mutualisation, désimperméabilisation des friches et délaissés) ;

Société immobilière
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

- ✓ accessibilité (desserte en transport en commun, intégration des modes doux, gestion des flux routiers, etc.) ;
- ✓ paysagers (fonctionnalité écologique, intégration, végétalisation y compris en pleine terre) ;
- ✓ fonctionnels du site, tant pour l'entreprise que les salariés.

8.2. Accompagner l'évolution de l'offre économique

La **répartition équilibrée** de l'activité doit se poursuivre de façon à renforcer la **complémentarité des territoires** et d'éviter les phénomènes de concentration et leur répercussions en termes de circulation (pollution, engorgement, augmentation des distances et d'énergies carbonées).

- ✓ identifier les **espaces économiques d'intérêt intercommunal** ou/et localisés dans les polarités de son armature économique
 - conforter les espaces d'activités économiques existants en permettant leur évolution et leur modernisation ;
 - limiter la création de nouvelles zones, en fonction d'un besoin préalablement justifié dans le cadre d'une stratégie intercommunale ;
- ✓ autoriser sous conditions, le développement limité d'espaces d'activités répondant à des **besoins communaux** et ciblés, notamment pour accueillir de l'artisanat (vocation de desserrement) ;
- ✓ favoriser et accompagner le développement économique au sein du tissu urbain afin de créer des emplois (artisanat, tertiaire,...) dans une **logique de proximité**, au plus près des autres fonctions urbaines afin de réduire les déplacements obligés et contribuer à l'animation et au dynamisme de la vie locale.

8.3. Accompagner l'évolution de l'offre commerciale

La **préservation des centralités urbaines s'affirme comme la priorité** des stratégies d'aménagement commercial du SCOTERS, afin de **privilégier la vie en proximité**. En dehors, le développement commercial est circonscrit et vise à garantir une offre commerciale variée et proportionnée qui optimise le tissu commercial existant en tenant compte des équilibres territoriaux des bassins de vie au sein du SCOTERS et à l'échelle du Bas-Rhin. L'objectif est ainsi de :

- ✓ **affirmer les centralités** comme les lieux prioritaires de d'implantation commerciale, notamment les commerces de proximité et autres services (santé). La diversification de l'offre devra être favorisée. Une attention particulière est portée sur le centre-ville de Strasbourg ;

- ✓ **hors centralités, autoriser la construction de** nouveaux locaux commerciaux uniquement au sein des espaces déjà bâtis, et :
 - en secteur d'implantation périphérique (SIP) commercial ;
 - de manière limitative : sur un pôle d'échange multimodal (PEM), en lien direct avec une exploitation agricole ou s'il s'agit d'un showroom ou magasin d'usine qui s'appuie sur une activité artisanale ou industrielle ;
- ✓ **conditionner le développement du commerce au sein des secteurs d'implantation périphérique** (SIP) : les SIP ont vocation à accueillir uniquement du commerce dont le fonctionnement et la dimension sont incompatibles avec les centralités. Leur évolution sur site est encouragée, dans un objectif qualitatif et de sobriété.
- ✓ pour les commerces existants, hors centralités et SIP, seuls les projets de modernisation seront tolérés sous conditions.

Les conditions sont relayées par le DAACL.

8.4. Accompagner la logistique

Accompagner le fonctionnement logistique du territoire à partir des sites structurants existants et connectés aux réseaux de transports (PAS, Aéroport, MIN) et en appui sur les sites d'implantations logistiques existants et potentiels présentant un accès multimodal.

Le développement de la logistique veillera à réemployer des locaux vacants et/ou des sites délaissés, ainsi qu'à favoriser la multimodalité (cyclo, fer, voie d'eau).

Objectif en cohérence avec le DAACL.

9 Vivre dans une région métropolitaine au cœur de L'EUROPE

9.1. Assurer la stratégie de grande accessibilité de l'espace métropolitain

Le SCOTERS s'inscrit pleinement dans les grandes axes européens de transport. Il veille à :

- ✓ ancrer l'Alsace et la région Grand Est dans le **maillage des villes du Rhin supérieur** via un réseau de transports performants et **une intermodalité renforcée** articulant liaisons internationales, accessibilité métropolitaine et desserte locale ;

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

- ✓ renforcer l'**accessibilité ferroviaire** grande échelle, au sein des axes de circulation majeurs : **axe Rhin-Rhône**, axe Paris-Stuttgart, et plus largement depuis le Luxembourg, la vallée du Rhin supérieur, la Suisse et l'arc méditerranéen ;
- ✓ assurer la **pérennité de l'aéroport d'Entzheim**, en complémentarité avec celui de Bâle et en lien avec l'offre des trains à grande vitesse (notamment vers Paris et Francfort). Garantir par ailleurs sa connexion au réseau local via le réseau express métropolitain.

Cette articulation à toutes les échelles de la mobilité doit poursuivre l'insertion de l'Eurométropole dans les réseaux internationaux afin de renforcer son rôle de capitale européenne et première ville diplomatique après Paris.

9.2. S'appuyer sur le Rhin, 1^{ère} artère fluviale européenne

Le Rhin est un levier puissant offrant de nombreuses opportunités pour permettre à l'aire métropolitaine de Strasbourg de faire face aux enjeux du changement climatique (réduction du transit poids lourds, amélioration de la qualité de l'air, etc.). L'impact des épisodes de sécheresse sur son niveau d'étiage a cependant des conséquences directes sur les conditions de navigation, et la vulnérabilité de sa canalisation en amont et en aval de la région de Strasbourg.

Le projet de territoire doit permettre de :

- ✓ **développer les infrastructures portuaires** afin de conforter la position logistique du port de Strasbourg, et tirer parti de sa position stratégique au cœur des réseaux de fret ; permettre son **développement en lien** avec les autres sites portuaires alsaciens et plus largement du Rhin supérieur ; connecter par **fret ferroviaire** le hub portuaire de Strasbourg aux grands ports de la façade maritime française et renforcer les connexions ferrées avec les réseaux de fret suisse et allemand ;
- ✓ **renforcer l'intermodalité depuis le port** en développant un hub fluvial pour limiter l'engorgement routier de la région de Strasbourg par un report modal. Cet objectif s'inscrit dans une stratégie de fluidification des chaînes logistiques pour **massifier le transport fluvial** en utilisant les canaux en parallèle à la navigation de plaisance ;
- ✓ créer de **nouveaux franchissements sur le Rhin** pour renforcer les liens entre les bassins de vie d'Erstein et de Lahr.

9.3. Conforter le statut de capitale européenne et affirmer le rayonnement régional comme transfrontalier

Son histoire, sa position géographique de confluence et la présence des institutions européennes, l'importance de ses universités, le développement spécifique de métiers qualifiés dans différents secteurs (numérique, santé, médias, industries, hautes technologies...) confèrent au territoire une image et un rayonnement ouvert sur l'Europe.

Le SCOTERS entend conforter sa position et ses relations au sein du réseau régional et rhéan.

- ✓ renforcer les coopérations, la **mise en réseau** et la structuration urbaine :
 - avec les métropoles et agglomérations de la Région Grand Est, notamment le sillon lorrain ;
 - entre les grandes villes de l'espace rhéan supérieur de Karlsruhe à Bâle en passant par Fribourg, par exemple à travers l'Eurodistrict ou le pôle métropolitain.

- ✓ consolider les **institutions européennes** existantes :
 - soutenir la candidature de Strasbourg lors du déploiement ou de la relocalisation d'implantations d'organismes ou d'institutions européennes ;
 - mettre en place les conditions optimales pour leur accueil (accessibilité, foncier disponible, qualité du cadre de vie, etc.).

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025



Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg

13 rue du 22 novembre 67000 Strasbourg

03 88 15 22 22 | syndicatmixte@scoters.org | www.scoters.org



L'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur

Quartier COOP – La Cave à Vins | 2 allée Käthe Kollwitz 67000 Strasbourg

03 88 21 49 00 | adeus@adeus.org | www.adeus.org

Crédit photo : ADEUS et SCOTERS

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250304-434-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025